

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 11 janvier 2016

Session ordinaire du Conseil municipal,
tenue le 11 janvier 2016, à 20 h,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell,
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

Denyse Saint-Pierre, agente de développement, est présente.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à 20 heures.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-01-01

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2015

2016-01-02

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu que les procès-verbaux de décembre 2015, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉ

4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Lafond demande si on va réparer les lumières de rue.

5 DEMANDES DE CITOYENS

5.1 Loisirs de St-Malo

2016-01-03

Il est proposé par ***Perry Bell***

Et résolu d'acheter deux billets à 35 \$ pour le spectacle de Kristel Mongeau, jeudi le 14 janvier 2016, dans le cadre du carnaval annuel dont les profits serviront à la construction d'une cabane à patins.

ADOPTÉⁱ

5.2 Demande Club Quad Sherbrooke Ascot Corner

2016-01-04

Considérant que la pratique du sport de randonnée de V.T.T. d'hiver est de plus en plus populaire et que les élus municipaux considèrent qu'il est important de relier le village au réseau régional;

Il est proposé par ***Julie Pouliot***

Et résolu d'autoriser le Club Quad de Sherbrooke-Ascot Corner à circuler sur le Chemin de La Pointe, le 7e rang, le chemin Auckland, le boulevard Fortier, le chemin des Perron et le chemin Randboro pour 1 an.

ADOPTÉⁱⁱ

5.3 Bertrand Dodier

2016-01-05

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'une partie de terrain (25,91 m X 2,13m) appartenant à la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, adjacente au terrain de Monsieur Bertrand Dodier;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain n'est pas utilisée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dodier a toujours entretenu cette partie de terrain;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

Et résolu :

QUE la partie de terrain appartenant à la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, adjacente au terrain de Monsieur Bertrand Dodier lui soit cédé pour la somme de 200 \$;

QUE les coûts reliés à cette transaction soient assumés par Monsieur Dodier;

QUE le maire, Yann Vallières, et le directeur général, Gaétan Perron, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet effet.

ADOPTÉⁱⁱⁱ

6 RAPPORT DU MAIRE

Le maire nous informe que le responsable informatique de la MRC, Marcel Pouliot donne sa démission. Lors de dernière assemblée des maires, la MRC a nommé un comité de citoyens et de maires pour la gestion des Loisirs avec Sébastien Tison.

6.1 Représentations

Le conseiller Marc Bégin n'a eu aucune rencontre.

La conseillère Audrey Turgeon n'a eu aucune rencontre.

Le conseiller Perry Bell n'a eu aucune rencontre.

Le conseiller Lee Brazel nous dit que tout va bien au garage.

La conseillère Julie Pouliot a eu un conseil d'établissement le 14 décembre. Elle nous rappelle que le dîner spaghetti pour l'école des Trois-Cantons aura lieu le 24 janvier prochain.

Le conseiller Pierre Blouin n'a eu aucune rencontre.

6.2 Développement social et économique

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours.

6.2.1 Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA)

2016-01-06

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu que le Plan d'action pour MADA soit adopté tel que présenté devant le conseil municipal.

ADOPTÉ^{iv}

6.2.2 Plan d'action Politique familiale

2016-01-07

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu que le Plan d'action pour la Politique familiale municipale soit adopté tel que présenté devant le conseil municipal.

ADOPTÉ^v

6.2.3 Emploi été Canada 2016

2016-01-08

CONSIDÉRANT la demande que présente le Comité Saint-Isidore-de-Clifton-en-Action auprès de Emploi et Développement Social Canada pour l'embauche de deux étudiants pour la période estivale;

Il est proposé par *Marc Bégin*

Et résolu d'appuyer la demande que présente le Comité Saint-Isidore-de-Clifton-en-Action auprès d'Emploi et Développement Social Canada pour un montant de 7 280 \$.

ADOPTÉ

7 RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur commente les états financiers sommaires en date du 31 décembre 2015.

7.1.1 Nomination de la greffière et responsable de l'accès aux documents

2016-01-09

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu de nommer Bibiane Leclerc aux fonctions de Greffière et de Responsable de l'accès aux documents.

ADOPTÉ

7.1.2 Nomination inspecteur en bâtiment et en environnement

2016-01-10

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu de nommer Alain Pouliot aux fonctions d'Inspecteur en bâtiment et Inspecteur en environnement.

ADOPTÉ

7.1.3 Contrat Infotech

2016-01-11

Il est proposé par *Perry Bell*

Et résolu de renouveler le contrat d'entretien annuel du logiciel Sygem au montant de 4 750 \$.

ADOPTÉ^{vi}

7.1.4 Fermeture prêt R2002-26

2016-01-12

CONSIDÉRANT QUE le prêt #3 pour le financement de l'usine de traitement des eaux usées est fini de rembourser;

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu

QUE le prêt #3 pour le règlement 2002-26, concernant le financement de l'usine de traitement des eaux usées, soit fermé;

QUE le maire, Yann Vallières, et le directeur général, Gaétan Perron, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet effet.

ADOPTÉ^{vii}

7.1.5 Adhésion Journal Le Haut St-François

2016-01-13

Il est proposé par *Marc Bégin*

Et résolu que la Municipalité adhère au Journal Le Haut-St-François et paie la cotisation annuelle au montant de 745,80 \$ (1,10 \$ per capita).

ADOPTÉ^{viii}

7.1.6 Adhésion ADMQ

2016-01-14

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu de payer l'adhésion annuelle de Gaétan Perron et Bibiane Leclerc à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 790,69 \$ et de 766,55 \$ respectivement comprenant le cautionnement et les taxes.

ADOPTÉ

7.1.7 Liste des personnes endettées

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 31 décembre 2015.

7.1.8 Liste des dépenses incompressibles

2016-01-15

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

Et résolu d'adopter les dépenses incompressibles telles qu'adoptées au budget 2016

Dépenses incompressibles 2016		
02-110-00-130	Rémunération des élus	22 800,00 \$
02-110-00-133	Allocations de dépenses des élus	11 400,00 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	1 500,00 \$
02-110-00-951	Quote-part MRC - Administration	15 992,00 \$
02-120-00-970	Quote-part - Cour municipale	2 950,00 \$
02-130-00-141	Salaire régulier secrétaire-trésorier	24 000,00 \$
02-130-00-142	Salaire entretien	1 800,00 \$
02-130-00-200	Cotisations employeur administration	3 900,00 \$
02-130-00-331	Téléphone	2 700,00 \$
02-130-00-335	Internet au bureau municipal	1 350,00 \$
02-130-00-413	Honoraires - Comptabilité et vérification	10 000,00 \$
02-130-00-414	Informatique	7 000,00 \$
02-130-00-422	Assurances - Incendie 66 Auckland	2 000,00 \$
02-130-00-424	Assurances - Cautionnement/S.T.	1 900,00 \$
02-130-00-681	Électricité / bureau municipal	2 800,00 \$
02-140-00-141	Salaire régulier sec.trés. Adj.	34 000,00 \$
02-140-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	5 150,00 \$
02-140-00-424	Assurances - Cautionnement	300,00 \$
02-140-00-494	Associations et abonnements	425,00 \$
02-150-00-414	Frais Fonds Information foncière	250,00 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation	21 500,00 \$
02-190-00-423	Assurances - Responsabilité publique	1 200,00 \$
02-210-00-441	Sûreté du Québec	78 000,00 \$
02-220-00-140	Rémunération des Pompiers	22 000,00 \$
02-220-00-141	Salaire entretien équip. Incendie	3 700,00 \$
02-220-00-142	Administration-incendie	3 000,00 \$

02-220-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	3 500,00 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement des pompiers	800,00 \$
02-220-00-331	Téléphone	1 550,00 \$
02-220-00-339	Communication - Radio	400,00 \$
02-220-00-422	Ass - Incendie 53 Auckland	250,00 \$
02-220-00-423	Ass - Responsabilité civile Incendie	1 750,00 \$
02-220-00-425	Assurances - Véhicules Incendie	2 225,00 \$
02-220-00-429	Assurances - Accident des pompiers	900,00 \$
02-220-00-454	Services de formation des pompiers	5 000,00 \$
02-220-00-494	Associations et abonnements	475,00 \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel	300,00 \$
02-220-00-632	Huile à chauffage	1 200,00 \$
02-220-00-681	Électricité Caserne	550,00 \$
02-220-00-959	Achats de services municipaux (entente)	2 000,00 \$
02-220-00-960	Immatriculation de véhicules	4 900,00 \$
02-220-02-525	Ent. & rép. Autopompe 2001	1 000,00 \$
02-220-02-631	Carburant Autopompe	300,00 \$
02-220-05-525	Ent. & rép. - GMC 76	1 050,00 \$
02-220-05-631	Carburant GMC 76	450,00 \$
02-220-06-525	Ent. & rép. - Mark 95	800,00 \$
02-220-06-631	Carburant Mark 95	150,00 \$
02-220-09-525	Ent. & Rép. - Mark 95	0,00 \$
02-220-09-631	Carburant Mark 95	0,00 \$
02-220-17-525	Entretien et réparation - Inter 1998	1 500,00 \$
02-220-17-631	Carburant Inter 1998	250,00 \$
02-320-00-141	Salaire régulier -Voirie municipale	85 000,00 \$
02-320-00-142	Administration de la voirie	5 800,00 \$
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	13 700,00 \$
02-320-00-331	Téléphone garage municipal	1 300,00 \$
02-320-00-339	Communication - Radio	300,00 \$
02-320-00-414	Administration et informatique	200,00 \$
02-320-00-422	Ass. - Incendie garage 77 Coop	1 250,00 \$
02-320-00-423	Ass - Responsabilité publique gravière	500,00 \$
02-320-00-425	Ass - Véhicules Voirie	1 950,00 \$
02-320-00-631	Essence et huile diesel	1 000,00 \$
02-320-00-681	Électricité Garage municipal	7 200,00 \$
02-320-00-960	Immatriculation de véhicules	2 500,00 \$
02-320-01-525	Ent. & rép. - W.S.97	0,00 \$
02-320-01-631	Carburant W.S. 97	0,00 \$
02-320-02-525	Entretien et réparation - Sterling 2008	5 000,00 \$
02-320-02-631	Carburant Sterling 2008	5 100,00 \$
02-320-03-525	Ent. & rép. - New Holland 2004	4 000,00 \$
02-320-03-631	Carburant New Holland 2004	3 570,00 \$
02-320-04-525	Ent. & rép. Champion 90	15 000,00 \$
02-320-04-631	Carburant Champion 90	3 570,00 \$
02-320-08-525	Ent. & rép. - Pick-Up	2 000,00 \$
02-320-08-631	Carburant Pick-Up	2 800,00 \$
02-320-10-525	Ent. & Rép. - Inter 2015	2 000,00 \$
02-320-10-631	Carburant - Inter 2015	5 100,00 \$
02-320-13-525	Entretien et réparation - Benne-remorque	2 500,00 \$
02-330-00-141	Salaire régulier - Enlèvement de la neige	55 000,00 \$
02-330-00-142	Administration Enlèvement de la neige	3 000,00 \$
02-330-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages	8 700,00 \$
02-330-00-310	Frais de déplacement - déneigement	400,00 \$
02-330-00-339	Communication - Radio	175,00 \$
02-330-00-414	Administration et informatique	200,00 \$
02-330-00-422	Ass - Incendie Garage 282 Rang 9	500,00 \$
02-330-00-423	Assurances - Responsabilité civile	1 100,00 \$
02-330-00-425	Ass - Véhicules Déneigement	1 900,00 \$
02-330-00-443	Contrat Enlèvement de la neige	7 700,00 \$
02-330-00-631	Essence et huile diesel	1 530,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	8 000,00 \$
02-330-00-681	Electricité Garage 282 Rang 9	2 000,00 \$
02-330-00-960	Immatriculation de véhicules	2 500,00 \$
02-330-02-525	Ent. & rép. Sterling 2008	7 000,00 \$
02-330-02-631	Carburant Sterling 2008	9 180,00 \$
02-330-03-525	Ent. & rép. New Holland 2004	1 500,00 \$
02-330-03-631	Carburant New Holland 2004	1 020,00 \$
02-330-04-525	Ent. & rép. Champion 90	2 000,00 \$
02-330-04-631	Carburant Champion 90	500,00 \$
02-330-08-525	Ent. & rép. Pick-up	1 000,00 \$
02-330-08-631	Carburant pick-up	1 700,00 \$
02-330-10-525	Ent. & Rép. Inter 2015	3 000,00 \$
02-330-10-631	Ent. Rép. Inter 2015	6 120,00 \$

02-330-11-526	Ent. & rép. - Charrues	7 500,00 \$
02-340-00-681	Électricité Éclairage public	3 700,00 \$
02-355-00-141	Salaire régulier Signalisation routière	1 000,00 \$
02-355-00-200	Cotisations de l'employeur	150,00 \$
02-355-00-520	Ent. & rép. Signalisation	4 000,00 \$
02-355-00-640	Panneaux de signalisation	2 500,00 \$
02-370-00-959	Quote-part MRC - Transport collectif	260,00 \$
02-370-00-970	Transport adapté	3 475,00 \$
02-413-00-141	Salaire régulier - Aqueduc	3 376,00 \$
02-413-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	510,00 \$
02-413-00-331	Téléphone	2 400,00 \$
02-413-00-411	Analyses bactériologiques	1 500,00 \$
02-413-00-422	Ass - Incendie 150 Rang 8	150,00 \$
02-413-00-681	Électricité - Aqueduc	4 250,00 \$
02-414-00-141	Salaire régulier - Assainissement	6 500,00 \$
02-414-00-200	Cotisations de l'employeur	975,00 \$
02-414-00-410	Honoraires professionnels	1 500,00 \$
02-414-00-411	Analyses bactériologiques	1 800,00 \$
02-414-00-421	Ass. - Incendie /Usine de traitement	4 600,00 \$
02-414-00-423	Ass - Responsabilité publique Égout	400,00 \$
02-414-00-681	Électricité - Usine assainissement	13 100,00 \$
02-415-00-141	Salaire régulier - Égout	1 700,00 \$
02-415-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	270,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. - Infrastructures	500,00 \$
02-415-00-526	Ent. & rép. - Pompe 83 Auckland	500,00 \$
02-415-00-681	Électricité Pompe 83 Auckland	230,00 \$
02-451-00-141	Salaire régulier - Cueillette des ordures	9 500,00 \$
02-451-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	1 425,00 \$
02-451-00-331	Téléphone	100,00 \$
02-451-00-423	Ass - Cautionnement Site enfouissement	575,00 \$
02-451-00-490	Cueillette & transport déchets	3 000,00 \$
02-451-00-951	Quote-part MRC - Environnement	5 982,00 \$
02-451-00-953	Apport de déchets au site régional	18 000,00 \$
02-451-14-424	Assurances - Véhicules Inter 2003	700,00 \$
02-451-14-525	Ent. & Rép. - Inter 2003	6 000,00 \$
02-451-14-631	Carburant - Inter 2003	2 650,00 \$
02-451-14-960	Immatriculation Inter 2003	790,00 \$
02-452-00-141	Salaire régulier - Cueillette mat. rec.	6 500,00 \$
02-452-00-200	Cotisations employeur mat. Rec.	975,00 \$
02-452-00-425	Ass - Véhicules Recyclage	350,00 \$
02-452-00-490	Cueillette & Transports matières recyclables	6 500,00 \$
02-452-00-951	Quote-part MRC - Écocentre	0,00 \$
02-452-00-953	Collecte déchets dangereux	366,00 \$
02-452-00-959	Centre de tri Sherbrooke	2 900,00 \$
02-452-14-525	Entretien et réparation - Inter 2003	4 700,00 \$
02-452-14-631	Carburant - Inter 2003	2 650,00 \$
02-452-14-970	Immatriculation Inter 2003	790,00 \$
02-470-00-951	MRC - Fosses septiques	12 592,00 \$
02-520-00-970	Contr.au fin. - Office municipal d'habitation	7 591,00 \$
02-590-10-141	MADA - Salaire régulier	0,00 \$
02-590-10-200	MADA - Charges sociales	0,00 \$
02-610-00-141	Salaire régulier émission des permis	6 000,00 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	900,00 \$
02-610-00-310	Frais de déplacement du personnel	300,00 \$
02-610-00-340	Dépenses de publicité et d'information	900,00 \$
02-610-00-410	Honoraires professionnels	1 000,00 \$
02-610-00-412	Honoraires - Services juridiques	500,00 \$
02-610-00-424	Ass - Cautionnement Permis	2 450,00 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - Urbanisme	13 143,00 \$
02-620-00-141	Salaire régulier Dév. & promotion	16 000,00 \$
02-620-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages)	2 480,00 \$
02-620-00-310	Déplacement du personnel	750,00 \$
02-620-00-331	Téléphone	100,00 \$
02-620-00-951	Quote-part MRC - Dévelop. Économique	4 801,00 \$
02-701-00-951	MRC- Quotes-parts-Loisirs	10 711,00 \$
02-701-20-141	Salaire Entretien - Place Auckland	1 200,00 \$
02-701-20-200	Cotisations employeur Place Auckland	180,00 \$
02-701-20-422	Ass Incendie Place Auckland	1 300,00 \$
02-701-20-681	Électricité Place Auckland	3 000,00 \$
02-701-51-141	Salaire entretien Parc de la Croix	500,00 \$
02-701-51-200	Cotisations employeur (parc de la Croix)	75,00 \$
02-701-51-520	Entretien Parc de la Croix	1 200,00 \$
02-701-51-681	Électricité Parc de la Croix	300,00 \$
02-701-52-141	Salaire entretien Halte Route 253	600,00 \$

02-701-52-200	Contribution employeur Halte Route 253	90,00 \$
02-701-52-520	Entretien Halte Route 253	1 000,00 \$
02-701-53-141	Salaire régulier - Camping	1 000,00 \$
02-701-53-200	Part employeur - Camping	150,00 \$
02-701-53-422	Ass - Incendie Camping	125,00 \$
02-701-53-423	Ass - Responsabilité civile Camping	80,00 \$
02-701-53-429	Ass - Bri de machine	50,00 \$
02-701-53-681	Électricité - Camping	600,00 \$
02-701-54-141	Salaire régulier - Patinoire	3 250,00 \$
02-701-54-200	Part employeur - Patinoire	450,00 \$
02-701-54-422	Ass - Incendie Patinoire	125,00 \$
02-701-54-423	Ass - Responsabilité civile Patinoire	80,00 \$
02-701-54-681	Électricité - Patinoire	1 600,00 \$
02-702-30-141	Salaire régulier - Bibliothèque	13 300,00 \$
02-702-30-142	Salaire Entretien bibliothèque	2 000,00 \$
02-702-30-200	Cotisations employeur - Bibliothèque	2 000,00 \$
02-702-30-447	CRSBPE - location volumes	2 800,00 \$
02-702-30-494	Associations et abonnements	500,00 \$
02-702-30-527	Ent.et rép. - Ameublement et équipement de	0,00 \$
02-702-30-660	Entretien ménager - Bibliothèque	500,00 \$
02-921-00-840	Intérêts sur dettes à l.t. à la charge :	18 242,00 \$
02-922-00-840	Intérêts location acquisition	0,00 \$
02-990-00-882	Frais de banque	4 500,00 \$
02-990-00-885	Escompte sur taxes	2 500,00 \$
03-210-01-001	Remboursement DLT-Fonds roulement	14 300,00 \$
03-210-01-724	Crédit-Bail Inter 2015	44 300,00 \$
03-210-03-721	Préco - contribution du Québec	13 141,00 \$
03-210-04-721	R2014-89 Ch. Auckland & Fortier	88 100,00 \$
03-210-50-729	Études de caractérisation	2 575,00 \$
		1 057 212,00 \$

ADOPTÉ

7.1.9 Rémunération des employés

2016-01-16

Il est proposé par **Lee Brazel**

Et résolu

D'indexer de 1% (IPC 2015) la rémunération de Gaétan Perron, Alain Pouliot, Diane Dugal, Denyse Saint-Pierre, Chantal Lemire, Jean-Denis Roy et Isabelle Gingues;

D'ajuster le salaire de Bibiane Leclerc, de Jonathan Brown et de Frédéric Dodier, selon leur contrat respectif intervenu au 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉ

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Croix-Rouge

2016-01-17

Il est proposé par **Perry Bell**

Et résolu de payer la contribution annuelle 2016 au montant de 150\$ à la Croix Rouge Canadienne pour l'entente de service en sécurité civile.

ADOPTÉ^{ix}

7.2.2 Adhésion ACSIQ

2016-01-18

Il est proposé par *Marc Bégin*

Et résolu de payer la cotisation annuelle pour Daniel Fortier à l'Association des Chefs d'Incendie du Québec au montant de 245\$.

ADOPTÉ

7.2.3 Sécurité incendie

Pierre Blouin commente les activités des pompiers en décembre. Il fait état aussi de l'amélioration de l'utilisation des équipements incendie.

7.3 Voirie municipale

7.3.1 Construction garage

2016-01-19

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de procéder à un appel d'offres pour la construction d'un garage municipal;

Il est proposé par *Pierre Bouin*

Et résolu de confier le mandat pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour la construction d'un garage municipal à David Leslie, architecte.

ADOPTÉ

7.4 Contrat analyses d'eau

2016-01-20

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu de confier le mandat à la compagnie AGAT Laboratoires pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées et eaux de piscines, au montant de 2 427\$.

ADOPTÉ^x

7.5 Adhésion Combeq

2016-01-21

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu de payer l'adhésion annuelle d'Alain Pouliot à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec au coût de 325\$.

ADOPTÉ^{xi}

7.6 Dossier Arsenic

Les échantillons pris en décembre ont démontré que le nouveau puits rencontre les normes recommandées. Nous attendons le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour continuer.

8 RÈGLEMENTS

8.1 Adoption du Règlement 2016-91

2016-01-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté son budget pour l'année 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par **Perry Bell** à une séance spéciale de ce Conseil tenue le 21 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de fixer le taux de taxes foncières et les différentes tarifications imposées pour l'exercice financier de l'an 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Perry Bell**

Et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ordonne et statue par le présent règlement qu'il suit à savoir:

SECTION 1

TAXES FONCIÈRES

Article 1

Qu'une taxe de 0,65\$ par 100\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année 2016, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeuble.

SECTION 2

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Article 2.1

Qu'une compensation annuelle de 0.59\$ du mètre cube de consommation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016 à tous les usagers du service d'aqueduc selon la lecture du compteur d'eau.

Article 2.2

Qu'une compensation annuelle de 0,80\$ du mètre de front soit imposée sur tous les terrains desservis par le réseau d'aqueduc.

Article 2.3

Que la compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 2.4

Que la compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION 3

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Article 3.1

Qu'une compensation annuelle de 2.71\$ du mètre cube de consommation d'eau soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016 à tous les usagers du service d'égout selon la lecture du compteur d'eau.

Article 3.2

Qu'une compensation annuelle de 1,25\$ du mètre de front soit imposée sur tous les terrains desservis par le réseau d'égout.

Article 3.3

Que la compensation pour le service d'égouts doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 3.4

Que la compensation pour le service d'égouts est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION 4

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

Article 4.1

Qu'une compensation annuelle de 130\$ soit imposée et prélevée pour chaque logement, qu'il soit inclus dans une résidence, un bâtiment à logements multiples, une maison mobile ou faisant partie d'un boisé.

Article 4.2

Qu'une compensation annuelle de 65\$ soit imposée et prélevée pour chaque chalet, maison de villégiature.

Article 4.3

Qu'une compensation annuelle de 130\$ soit imposée et prélevée pour les fermes de production animale.

Article 4.4

Qu'une compensation annuelle de 260\$ soit imposée et prélevée pour les industries et commerces et services.

Article 4.5

Article 7.3

Règlement d'emprunt 2014-89 décrétant les travaux sur le chemin Auckland et le boul. Fortier

Capital & intérêts / Évaluation foncière totale

$97\,231\$/96\,866\,700\$ = 0,10\$$ du 100\$ d'évaluation

Article 7.4

Crédit-bail camion Inter 2015

12 versements de 4510,20\$ (moins 196,14 TPS et moins 195,65 TVQ) = 49 421,21\$

Capital & intérêts / Évaluation foncière totale

$49\,421\$/96\,866\,700\$ = 0,051\$$ du 100\$ d'évaluation

Total des règlements d'emprunts : 0,17\$ du 100\$ d'évaluation

SECTION 8

MODALITÉ DE PAIEMENT

Article 8.1

Que chaque fois que le total de toutes les taxes dépasse 300\$ par unité d'évaluation, le compte est divisible en quatre versements égaux, dont le premier versement vient à échéance 30 jours après l'envoi du compte soit le 15 février 2016, le second versement vient à échéance le 15 avril 2016, le troisième versement vient à échéance le 15 juin 2016 et le quatrième et dernier versement vient à échéance le 15 août 2016.

Article 8.2

Que seul le montant du versement échu est exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus.

Article 8.3

Que chaque fois, lors d'une taxation complémentaire, que le total de toutes les taxes dépasse 300\$ par unité d'évaluation, le compte est divisible en deux versements égaux, dont le premier versement vient à échéance 30 jours après l'envoi du compte et le second quatre-vingt-dix jours après l'envoi du compte.

Article 8.4

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 8.5

Lorsque le montant total (**4 versements**) est payé en entier le ou avant le 15 février 2016, un escompte de 1% est accordé.

SECTION 9

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 9.1

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ^{xii}

8.2 Avis de motion Règlement 2016-92

Le conseiller **Marc Bégin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2016-92 intitulé «Règlement concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité » et dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 C.M.

9 ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES CHÈQUES

2016-01-23

Il est proposé par **Pierre Blouin**

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 144 687,50 \$ en référence aux chèques nos 201500800 à 201600049 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 98-03 totalisent 31 590,36 \$.^{xiii}

ADOPTÉ

10 CORRESPONDANCE

2016-01-24

Il est proposé par **Perry Bell**

Et résolu de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉ

11 DIVERS

Il est suggéré d'envoyer une lettre à la sûreté du Québec pour appliquer le règlement sur les nuisances.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas d'autres questions de l'assistance.

13 CLÔTURE DE LA SESSION

2016-01-25

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

de clore la présente session à 20 heures 53 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

i	Billets réservés le 2016-01-12, montant à rembourser à Yann Vallières qui paiera à l'entrée
ii	Résolution postée le 2016-01-12
iii	Résolution postée le 2016-01-13
iv	Résolution imprimée et remise à l'agente de développement le 2016-01-13
v	Résolution imprimée et remise à l'agente de développement le 2016-01-13
vi	Chèque et Résolution postés le 2016-01-12
vii	Résolution postée le 2016-01-13
viii	Chèque posté le 2016-01-12
ix	Chèque posté le 2016-01-12
x	Résolution imprimée le 2016-01-12
xi	Chèque posté le 2016-01-12
xii	Avis affiché le 2016-01-12
xiii	Chèques postés le 2016-01-12